



## Explications sur le contrat de travail pour salaire

Par marry me, le 19/01/2012 à 21:06

Bonjour ,

Alors mon soucis consiste a comprendre ce que mon contrat de travail explique , je suis chauffeur routier , et dans mon contrat il est ecrit :

Salaire

" En contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions , Mr ( moi même ) percevra un salaire horaire brut de 9.32 euros , soit un salaire mensuel brut égal , hors majoration , à mille quatre cent seize euros et soixante quatres centimes pour 152 Heures de travail mensuel à laquelle seront ajoutées les majorations pour heures supplémentaires accomplies au cours du mois considérée ( soit avec majorations pour heures supplémentaires pour un horaire de 200 Heures de travail dans le mois , deux mille huit euros et quarante six centimes d'euros . "

Je souhaiterai comprendre le sens de ce contrat à savoir , le patron est il dans l'obligation de me payer pour 200 Heures ou as t il le droit de me verser que 152 Heures par mois ?

Récemment pour cause de baisse d'activité j'ai été amené à rester chez moi sur une période de quinze jours et cela me cause du tord sur mon salaire , as t il le droit de me baisser mon solde ? j'ai comme tout le monde une maison à payer et un bébé en bas age .

Cordialement

Par P.M., le 19/01/2012 à 21:34

Bonjour,

L'employeur est seulement obligé de vous payer pour 152 h de travail si vous n'effectuez pas d'heures supplémentaires ou s'il ne vous fournit pas de travail...

Par marry me, le 20/01/2012 à 10:03

Merci de votre réponse

Cordialement